

**RÉPUBLIQUE DU CONGO**  
**AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE**



**DIMENSIONS MINIMALES DES AIRES DE PROTECTION**

**Réf. : D-DSA-8050-AGA**

	Nom	Fonction	Date	Visa
Rédaction		Groupe AGA		
Vérification	KONZIKINGUI Brice Nicaise	Chef de Service Normes et Sécurité des Aérodrômes	7 JUIL 2017	
Validation	MOTOLY Arcadius Michel	Directeur de la Sécurité Aérienne	8 JUIL 2017	
Approbation	DZOTA Serge Florent	Directeur General de l'ANAC	9 JUIL 2017	

*Édition 01 – Juillet 2017*

Niveau de diffusion :  Interne  Externe  Confidentiel

### Dimensions minimales des aires de protection

Le tableau suivant reprend de façon indicative les dimensions minimales de certaines aires de protection.

Les distances minimales entre l'axe d'une piste et un point d'arrêt avant piste sont également présentées.

Voir les tableaux 3-2 et 4-1 du RAC 07 relatifs aux distances minimales entre l'axe d'une piste et un point d'attente et distances et pentes des surfaces de limitations d'obstacles.

Chiffre de code	Piste exploitée à vue				Piste exploitée aux instruments			
	Approche à vue				Approche classique		Approche de précision	
	1	2	3	4	1 ou 2	3 ou 4	1 ou 2	3 ou 4
Largeur de bande de piste par rapport à l'axe de piste	Identique à la bande aménagée				75 m	150 m	75 m	150 m
Largeur de la bande aménagée par rapport à l'axe de piste	30 m	40 m	75 m	75 m	40 m	75 m	40 m	75 m
Largeur de la surface OFZ par rapport à l'axe de piste (hors code F)	-	-	-	-	-	-	45 m	60 m
Longueur de bande de piste en amont du seuil ou du prolongement d'arrêt	30 m	60 m	60 m	60 m	60 m	60 m	60 m	60 m
Longueur de la RESA en amont de la bande*	-	-	90 m	90 m	90 m	90 m	90 m	90 m
et largeur de zone correspondante*	-	-	Double de la largeur de piste		Double de la largeur de piste		Double de la largeur de Piste	
Longueur de l'aire d'avant-seuil en amont de la bande*	-	-	-	-	-	-	300 m	300 m
et largeur de zone correspondante*	-	-	-	-	-	-	90 m	120 m
Distance de l'axe de piste au point d'arrêt avant piste **	30 m	40 m	75 m	75 m	75 m	75 m	75 m	90 ou 107.5 m pour CAT I 150 m pour CAT II/III

\* pour toute création ou prolongement de piste

\*\* hors-piste de décollage